



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances  
et l'économie des transports****Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie****Huitième session**

Genève, 9 septembre 2013

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Groupe d'experts de la CEE sur le projet LTEA:  
dispositions administratives (plan de travail)****Plan de travail et mandat du Groupe d'experts CEE  
des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA)****Note du secrétariat****I. Plan de travail****A. Objectifs**

1. Conformément à la Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie signée à la Réunion ministérielle de la Commission économique pour l'Europe (CEE) qui s'est tenue le 26 février 2013 sur le thème «Pour des réseaux de transport opérationnels entre l'Europe et l'Asie», le Groupe d'experts doit s'acquitter des fonctions suivantes:

- a) Analyser, promouvoir et soumettre aux institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds les projets prioritaires en matière de liaisons de transport Europe-Asie, en même temps que des études de faisabilité ou d'autres études pertinentes, en vue de faciliter le financement durable et à long terme de ces projets;
- b) Identifier les flux de marchandises (quantités et types) susceptibles d'emprunter les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier entre l'Europe et l'Asie;
- c) Faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier;

d) Promouvoir les axes de transport intérieur reliant l'Europe et l'Asie et élaborer une stratégie de commercialisation intégrée;

e) Mettre à jour et améliorer l'application des systèmes d'information géographique (SIG).

2. Le plan détaillé des activités à entreprendre dans le cadre de ces cinq tâches de la phase III du projet LTEA est présenté dans l'annexe.

3. Le Groupe d'experts doit collaborer étroitement avec les institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds, les administrations des chemins de fer, les associations de transport routier, les expéditeurs, les sociétés commerciales et d'autres acteurs concernés, ainsi qu'avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (UNESCAP) pour rendre opérationnelles les liaisons de transport Europe-Asie.

## **II. Mandat<sup>1</sup>**

### **A. Tâches à accomplir et résultats escomptés**

1. Conformément à la Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie, signée lors de la Réunion ministérielle de la CEE qui s'est tenue, le 26 février 2013, sur le thème: «Pour des réseaux de transport opérationnels entre l'Europe et l'Asie», le Groupe d'experts établi dans le cadre du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) axera ses travaux sur les questions suivantes:

a) Compte tenu des ressources existantes du secrétariat, ainsi que de l'éventuel soutien financier ou en nature supplémentaire fourni par les pays participants et par d'autres organisations, organes et acteurs internationaux, le Groupe d'experts assurera la poursuite des efforts et la promotion de la coopération le long des axes de transport Europe-Asie, ainsi que la mise en œuvre des recommandations et des tâches mentionnées dans le rapport du Groupe d'experts sur la phase II du projet LTEA;

b) Le Groupe d'experts collaborera étroitement avec les institutions financières internationales et les États membres du projet LTEA en vue de créer et d'améliorer les conditions financières propres à assurer un financement durable et à long terme des projets prioritaires relatifs aux infrastructures de transport afin de les intégrer dans les programmes d'investissement à moyen et à long terme adoptés au niveau national;

c) Le Groupe d'experts collaborera étroitement avec les États membres du projet LTEA, les administrations des chemins de fer, les associations de transport routier, les expéditeurs, les sociétés commerciales et d'autres acteurs concernés pour rendre opérationnelles les liaisons de transport Europe-Asie en appuyant:

i) Le développement de nouveaux services de transport ferroviaire et routier le long des axes de transport ferroviaire et routier Europe-Asie qui auront été sélectionnés;

ii) L'élimination systématique des obstacles non physiques restants le long des axes de transport Europe-Asie traversant les pays membres du projet LTEA grâce au renforcement des capacités et à l'application des conventions et des accords des Nations Unies;

iii) La détermination des besoins en matière de transport des expéditeurs grâce à la coopération des expéditeurs et négociants importants qui utilisent actuellement le transport maritime pour répondre à leurs besoins de transport de l'Asie vers l'Europe et vice versa et à leur participation aux travaux du Groupe d'experts;

---

<sup>1</sup> Le mandat du Groupe d'experts a été adopté par le Comité des transports intérieurs de la CEE à sa session tenue du 26 au 28 février 2013 (voir ECE/TRANS/2013/5).

- iv) L'établissement d'une analyse détaillée des flux commerciaux entre l'Europe et l'Asie afin d'identifier les possibilités de passer d'un transport de marchandises par mer à un transport de marchandises par route ou par rail;
  - v) La mise au point d'outils promotionnels en vue de faire mieux connaître les résultats des travaux du projet LTEA, notamment un site Web spécialisé offrant des outils en ligne permettant de procéder à une analyse comparative des différents modes de transport et de trouver des informations sur les tarifs et les horaires des nouveaux services de transport ferroviaire ou routier ou l'organisation d'une conférence internationale par exemple.
2. Le Groupe d'experts doit se baser sur les résultats précédents, notamment des phases I et II du projet de liaisons de transport Europe-Asie ainsi que sur les dispositions de la Déclaration commune.
  3. Le Groupe d'experts du projet LTEA collaborera étroitement avec les projets d'autoroute transeuropéenne (TEM) et de chemin de fer transeuropéen (TER).

## **B. Méthodes de travail**

4. Le Groupe d'experts sera créé et mènera ses activités conformément aux Directives de la CEE relatives aux équipes de spécialistes, approuvées par le Comité exécutif de la Commission le 31 mars 2010 (ECE/EX/2/Rev.1). À sa première réunion, le Groupe d'experts adoptera un plan de travail définissant clairement ses objectifs et les tâches à accomplir et établissant un calendrier d'exécution.
5. Il est prévu que le Groupe d'experts se réunisse une fois en 2013, au moins deux fois en 2014 et au moins deux fois en 2015 au Palais des Nations à Genève ou ailleurs, en fonction du soutien financier ou en nature qui sera fourni par les pays participants et d'autres organisations internationales, avant de conclure ses activités par la communication d'un rapport au Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) à sa vingt-huitième session (Genève, septembre 2015). Ce rapport contiendra également des propositions relatives à des procédures de surveillance et à des activités de suivi.
6. La traduction des documents et l'interprétation simultanée des débats en anglais, français et russe et, selon les besoins et les disponibilités, en chinois, seront prises en charge par la CEE pour les sessions qui se tiendront au Palais des Nations à Genève.
7. La participation aux travaux du Groupe d'experts est ouverte à tous les États membres du projet ainsi qu'à tous les États Membres de l'ONU et experts concernés. Les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales concernées, ainsi que les compagnies ferroviaires, les entreprises de transport et de transit, les expéditeurs et les négociants intéressés sont invités à participer et à donner des avis autorisés conformément aux règles et pratiques de l'ONU.

## **C. Secrétariat**

8. La CEE fournira des services de secrétariat au Groupe d'experts et assurera une coopération étroite avec toutes les parties prenantes, notamment les commissions régionales de l'ONU concernées, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP).

## Annexe

### I. Projet de plan d'activités mobile détaillé

<i>Objectifs</i>	<i>Buts</i>	<i>Activités</i>	<i>Calendrier</i>
a) Analyser, promouvoir et soumettre aux institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds des projets prioritaires en matière de liaisons de transport Europe-Asie, en même temps que des études de faisabilité ou d'autres études pertinentes, en vue de faciliter le financement durable et à long terme de ces projets	i) Collecter des informations, organiser des réunions, des interviews et des ateliers avec les pays membres du projet LTEA et les institutions financières internationales	Organiser en collaboration avec le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports un atelier sur le financement des infrastructures de transport;  Collecter les résultats d'études de faisabilité et d'autres études pertinentes portant sur les projets prioritaires des pays en matière d'infrastructures de transport; analyser ces études et les présenter aux institutions financières internationales et autres bailleurs de fonds; les prier de faire part de leurs réactions détaillées et de suggérer comment améliorer les conditions de financement des infrastructures de transport;  Mettre la dernière main au rapport sur le financement des projets prioritaires des États membres du projet LTEA.	
b) Identifier les flux de marchandises (quantités et types) susceptibles d'emprunter les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier entre l'Europe et l'Asie	i) Identifier les flux de marchandises (quantités et types) à partir de et vers les principaux ports asiatiques; organiser des réunions, des interviews et des ateliers avec les représentants des principaux ports asiatiques qui commercent avec les marchés européens (par exemple ceux de Vostochny, Qingdao, Shanghai, Shenzhen, Karachi, etc.);  ii) Identifier les flux de marchandises (quantités et types) à partir de et vers les principaux ports européens ainsi qu'entre ces ports et d'autres pays d'Europe par les liaisons avec l'arrière-pays (rail et voies navigables intérieures); organiser des réunions, des interviews et	Inviter les représentants des principaux ports asiatiques qui commercent avec les marchés européens à fournir des données statistiques sur les flux de marchandises; collecter, analyser et transmettre ces données à tous les experts;  Inviter les représentants des ports européens qui constituent les principales portes d'entrée et de sortie des marchandises à fournir des données statistiques sur les flux de marchandises; collecter, analyser et communiquer ces données à tous les experts;  Inviter les représentants des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires établis	

Objectifs	Buts	Activités	Calendrier
c) Faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les neuf liaisons de transport ferroviaire et routier	<p>des ateliers avec les représentants de ces ports (par exemple ceux de Hambourg, Rotterdam, Marseille, Barcelone, etc.);</p> <p>(iii) Identifier les besoins et exigences en matière de transport de marchandises (y compris les obstacles à surmonter) des producteurs, expéditeurs, négociants et transitaires établis sur le continent asiatique; organiser des réunions, des interviews et des ateliers avec eux au sujet des options en matière de transport intérieur le long des neuf corridors de transport ferroviaire et routier entre l'Europe et l'Asie;</p> <p>iv) Sous réserve de ressources disponibles, recruter un expert consultant en commerce international et mener une recherche sur place, par des visites et des interviews, sur des aspects essentiels du commerce. Le budget prévu pour une telle étude se monte à <b>80 000 dollars É.-U.</b></p>	<p>sur le continent asiatique à déterminer leur besoins en matière de transports de marchandises; collecter, analyser et communiquer à tous les experts les données recueillies par le secteur privé;</p> <p>Mettre la dernière main au rapport sur les flux de marchandises (quantités et types) le long des neuf corridors de transport ferroviaire et routier entre l'Europe et l'Asie préparé par le secrétariat – et par l'expert consultant international sous réserve de ressources disponibles – sur la base des contributions du secteur privé.</p>	
	<p>i) Actualiser les informations sur les tarifs et les horaires des options en matière de transport maritime et intérieur et en faire un outil en ligne grâce auquel différents scénarios de transport pourraient être conçus;</p> <p>ii) Organiser des réunions, des interviews et des ateliers avec des organisations ferroviaires et des associations de transports routiers des États membres du projet LTEA le long des neuf corridors de transport ferroviaire et routier pour:</p> <p>a) Promouvoir la coopération entre les chemins de fer et faciliter la coordination des horaires et des tarifs pour les trains-blocs;</p> <p>b) Promouvoir l'application des dispositions de l'annexe 9 de la Convention sur l'harmonisation</p>	<p>Le secrétariat doit établir le questionnaire destiné à collecter les données nécessaires pour actualiser les informations fournies par l'étude comparative;</p> <p>Le secrétariat doit préparer un ensemble de tableaux pour la collecte des informations relatives aux horaires et tarifs intégrés; examiner les données collectées par les experts et en présenter une analyse préliminaire; désigner des experts issus des organisations ferroviaires et des associations de transports routier chargés de contribuer à l'élaboration d'horaires et de tarifs intégrés sur les liaisons Europe-Asie;</p> <p>Préparer, discuter et organiser la collecte d'informations sur l'application des dispositions de l'annexe 9 de la Convention sur</p>	

<i>Objectifs</i>	<i>Buts</i>	<i>Activités</i>	<i>Calendrier</i>
	<p>dans le but de réduire la durée du voyage le long des neuf corridors;</p> <p>c) Promouvoir l'utilisation de la lettre de voiture commune CIM-SMGS et les principes de l'uniformisation du droit ferroviaire afin de réduire la durée des voyages et les frais d'exploitation;</p> <p>d) Promouvoir la coopération entre les associations de transports routiers et élaborer des horaires et des tarifs concrets et fiables pour les camions qui empruntent ces neuf corridors de transport routier;</p> <p>e) Promouvoir la mise en œuvre du protocole e-CMR afin de réduire le temps d'attente aux frontières et si possible les frais d'exploitation.</p>	<p>l'harmonisation, de la lettre de voiture commune CIM-SMGS et du protocole e-CMR;</p> <p>Examiner les réponses au questionnaire sur l'application des dispositions de l'annexe 9 de la Convention sur l'harmonisation, de la lettre de voiture commune CIM-SMGS et du protocole e-CMR;</p> <p>Le secrétariat doit, sur la base des informations fournies par les experts, actualiser l'étude comparative des solutions offertes par les transports intérieurs et le transport maritime et préparer un projet de rapport; examiner et adopter ce projet de rapport;</p> <p>Le secrétariat doit, sur la base des informations fournies par les experts, élaborer un projet de rapport sur les horaires et les tarifs intégrés; examiner et adopter ce projet de rapport;</p> <p>Le secrétariat doit élaborer un projet de rapport sur l'application des dispositions de l'annexe 9 à la Convention sur l'harmonisation; examiner et adopter le projet de rapport;</p> <p>Le secrétariat doit élaborer un projet de rapport sur l'application de la lettre de voiture commune CIM-SMGS; examiner et adopter ce projet de rapport;</p> <p>Le secrétariat doit élaborer le rapport sur l'application du protocole e-CMR; examiner et adopter ce rapport;</p>	
d) Promouvoir les axes de transport intérieur reliant l'Europe et l'Asie et élaborer une stratégie de commercialisation intégrée;	i) Faciliter les procédures administratives pour organiser deux démonstrations de trains-blocs porte-conteneurs et une d'une caravane de camions dans le cadre des activités susmentionnées le long des neuf corridors de transport ferroviaire et routier;	<p>Examiner les principales données actualisées fournies dans l'étude comparative et la manière de transformer cette étude en un outil en ligne;</p> <p>Inviter les directeurs commerciaux des organisations ferroviaires et des associations de transports routiers à examiner les</p>	

<i>Objectifs</i>	<i>Buts</i>	<i>Activités</i>	<i>Calendrier</i>
	ii) Organiser une conférence internationale consacrée à «l'opérationnalisation des liaisons de transport Europe-Asie»;	moyens de promouvoir les services de transport ferroviaire et routier le long des axes de transport Europe-Asie;	
	iii) Créer un site Internet consacré à la coopération dans le cadre du projet LTEA et comportant des applications en ligne (application SIG, étude comparative, etc.), la liste des entreprises impliquées ou participantes, les horaires et tarifs, les contacts, les coordonnées, etc.;	Le secrétariat doit élaborer un projet de plan d'action pour la stratégie de commercialisation; examiner le projet de plan d'action et sa mise en œuvre par les organisations ferroviaires et les associations de transports routiers; mettre la dernière main au plan d'action et décider des activités à entreprendre dans le cadre de sa mise en œuvre par les organisations ferroviaires et les associations de transports;	
	iv) Organiser des ateliers sur les techniques de commercialisation avec la participation des directeurs commerciaux des organisations ferroviaires intéressées ainsi que des autorités des transports routiers;	Concevoir un projet de nouveau site Internet du projet LTEA consacré à la promotion des liaisons de transport Europe-Asie; en présenter la structure avant son lancement;	
	v) Sous réserve de ressources disponibles, recruter un expert consultant en commercialisation internationale pour faciliter les échanges lors de ces ateliers sur les techniques de commercialisation. Le budget prévu pour un tel projet se monte à <b>40 000 dollars É.-U.</b> ;	Discuter de l'organisation d'une conférence internationale pour lancer l'opérationnalisation des liaisons de transport Europe-Asie;	
	vi) Sous réserve de ressources disponibles, préparer une brochure sous forme électronique et imprimée pour illustrer les services de transport intérieur, les différents axes ferroviaires et routiers, ainsi que les horaires convenus. Le budget prévu pour un tel projet se monte à <b>15 000 dollars É.-U.</b>	Examiner le projet de rapport préparé par le secrétariat, les experts, le consultant et les experts en commercialisation au sujet du plan d'action de la stratégie de commercialisation et des activités à entreprendre dans le cadre de sa mise en œuvre; Préparer les procédures administratives pour organiser deux démonstrations de trains-blocs porte-conteneurs et une d'une caravane de camions;	

<i>Objectifs</i>	<i>Buts</i>	<i>Activités</i>	<i>Calendrier</i>
e) Mettre à jour et améliorer l'application des systèmes d'information géographique (SIG)	<p>i) Mettre à jour les informations concernant les lignes existantes, en cas de besoin;</p> <p>ii) Mettre à jour l'information en ajoutant les centres ou les plates-formes logistiques, les services de transport intermodal, les questions d'interopérabilité, etc.;</p> <p>iii) Transformation du logiciel SIG en une application en ligne plus performante capable d'offrir plus de possibilités d'illustration et d'analyse des projets d'infrastructure, ainsi que de favoriser la mise au point d'innovations techniques telles que l'outil de comparaison entre les solutions de transport maritime et de transport intérieur, etc.;</p> <p>iv) La plupart des activités susmentionnées, comme la mise à jour des informations et la transformation du logiciel en une application en ligne plus performante, dépendent des ressources disponibles. Le budget prévu pour un tel projet est d'environ <b>50 000 dollars É.-U.</b> plus les coûts annuels de maintenance (coûts de serveur, etc.).</p>	<p>Échanger des idées quant à la manière de renforcer les systèmes d'information géographique (SIG); discuter du questionnaire utilisé pour collecter des données et mettre à jour les informations fournies par les pays pour cette application;</p> <p>Passer en revue les réponses au questionnaire utilisé pour collecter des données et mettre à jour les informations fournies par les pays pour l'application SIG; présenter une analyse préliminaire et une application SIG actualisée;</p> <p>Étudier la possibilité de transformer l'application SIG en une application en ligne plus performante; prendre une décision à ce sujet; procéder à la transformation de l'application SIG en une application en ligne plus performante; présenter cette nouvelle application.</p>	



## II. Calendrier

11. Conformément à la Déclaration commune sur le développement futur de liaisons de transport Europe-Asie, les travaux relatifs à l'élaboration et au parachèvement des tâches susmentionnées sont prévus comme suit:

- a) Groupe d'experts de la CEE, huitième session, 9 et 10 septembre 2013, Genève;
- b) Groupe d'experts de la CEE, neuvième session, 4 et 5 février 2014, Genève;
- c) Groupe d'experts de la CEE, dixième session, 27 et 28 mai 2014, Genève;
- d) Groupe d'experts de la CEE, onzième session, 30 et 31 octobre 2014, Genève;
- e) Groupe d'experts de la CEE, douzième session, février 2015, Genève;
- f) Groupe d'experts de la CEE, treizième session, juin 2015, Genève;
- g) Groupe d'experts de la CEE, quatorzième session, septembre 2015, Genève;

Activités/produits	Sessions prévues													
	Septembre 2013		Février 2014		Mai 2014		Octobre 2014		Février 2015		Juin 2015		Septembre 2015	
	a*	b**	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	25/06	01/07	20/11	26/11	13/03	18/03	16/08	21/08	00/00	00/12	00/00	00/04	00/00	00/07

a\* Échéance du secrétariat pour l'acceptation de documents ou d'observations concernant les documents de travail.

b\*\* Échéance de l'Organisation des Nations Unies pour l'acceptation de documents de travail devant être envoyés aux services de traduction.